

MEMBRES PRÉSENTS :

Bertrand Bidault
Josiane Bellanger (Centre Social)
Liliane Davoust
Bernadette Geslin
Christelle Guérin-Lair
Lionel Husson
Philippe Bellet (Comité de Quartier)
Catherine Souchard

INVITÉ·E·S :

Sylvaine Marie, Maire-Adjointe à la démocratie participative
Adèle Thiphagne, Coordinatrice Démocratie participative pour la
Ville d'Alençon

ORDRE DU JOUR :

- Lecture et approbation de la Charte et du Règlement Intérieur des Conseils de Quartier
 - Présentation de la lettre de mission et des thématiques proposées par la Ville d'Alençon, constitution des groupes de travail
 - Désignation des référents pour le Conseil de Quartier de Croix Mercier-Les Châtelets-Hippodrome
-

1. SUJET N°1 Lecture et approbation de la Charte et du Règlement Intérieur des Conseils de Quartier

Les conseillères et conseillers ont été invité·e·s à relire la Charte et le Règlement Intérieur et de recenser leurs éventuelles remarques et questions. Une explication a ensuite été donnée article par article, lorsque cela était nécessaire.

À l'issue de cette discussion, l'ensemble des membres a approuvé la Charte et le Règlement Intérieur ainsi que la communication de leurs coordonnées aux autres membres. Une liste de ces coordonnées sera communiquée prochainement aux conseillères et conseillers afin que les différents groupes de travail puissent s'organiser.

Par ailleurs, une plateforme de discussion instantanée devrait être proposée sous peu aux conseillères et conseillers de quartier afin de faciliter leur organisation. Les personnes ne disposant pas d'adresse électronique peuvent bénéficier de l'accompagnement du service Démocratie Participative pour en créer une et rejoindre la plateforme. Si elles ne le souhaitent pas, elles seront invitées à garder le contact avec les autres membres de leur groupe de travail par le moyen de leur choix.

Les invitations aux réunions parviendront par courrier aux personnes ne disposant pas d'adresse électronique.

Certains membres soulignent l'importance du retour de la collectivité sur les différentes questions posées ainsi que la motivation des refus. Madame Marie réitère l'engagement pris par la Ville de répondre aux sollicitations dans un délai raisonnable.

Concernant la communication des Conseils de Quartier, toutes les demandes doivent passer par le service Démocratie Participative qui se fera le relais du Conseil auprès du service Communication. Y compris pour les annonces dans la presse qui donneront lieu, si besoin, à un communiqué de la Ville. Pour les demandes de création de visuels, les référents pourront solliciter le service Démocratie Participative en détaillant la demande (type de visuel, composition, couleurs, etc.). Le service transmettra ces demandes à l'élue et au service Communication qui arbitreront, le cas échéant.

Enfin, si une exclusion pour manquement devait avoir lieu, la Ville s'engage à consulter le Conseil de Quartier avant de prendre sa décision.

2. SUJET N°2 Présentation de la lettre de mission et des thématiques proposées par la Ville d'Alençon, constitution des groupes de travail

La lettre de mission a été distribuée aux participants et commentée par Madame Marie.

Quatre thématiques sont proposées par la municipalité pour amorcer le travail de réflexion demandé aux Conseils de Quartier pour ce mandat, il s'agit des thèmes suivants :

- Solidarités et société
- Environnement
- Cadre de vie et vie de quartier
- Mobilités Alençonnaises

Pour chacun de ces thèmes, un premier travail de réflexion est demandé aux conseillers. Il est attendu que les premiers mois de fonctionnement du Conseil de Quartier permettent aux conseillers et conseillères de réaliser un état des lieux, sous la forme qu'ils souhaitent, de la situation dans leur quartier dans les domaines suivants :

- Solidarités et société : la santé pour tous
- Environnement : tri et recyclage des déchets
- Cadre de vie et vie de quartier : la qualité de vie dans votre quartier
- Mobilités Alençonnaises : se déplacer à Alençon aujourd'hui

Il s'agit de lignes directrices permettant d'aiguiller la réflexion des Conseils mais qui n'ont pas vocation à les limiter. Chacun des sujets peut être entendu dans sa globalité ou concernant un de ses aspects spécifiques, en fonction de l'expérience d'usage des habitants et des besoins identifiés sur le territoire. Cet état des lieux vise à dresser un portrait de l'offre sur le territoire, des avantages et inconvénients auxquels sont confrontés les habitants dans ce domaine, ainsi qu'à soulever des pistes d'amélioration et des idées de projets qui faciliteraient le quotidien des habitants. Ces thématiques correspondent à certaines grandes thématiques de travail actuelles de la municipalité et ces états des lieux permettront aux élus et aux services de la Ville de bénéficier d'un éclairage local sur ces questions afin de les guider dans la décision et dans l'application des politiques publiques. Ce premier travail permettra également aux Conseils d'aborder collectivement ces questions en vue des possibles consultations/concertations qui pourraient leur être proposées au cours de leur mandat.

Le travail des Conseils de Quartier a été envisagé par groupes de travail thématiques. Le Conseil de la Croix Mercier-Les Châtelets-Hippodrome comptant un nombre restreint de membres, les participant-e-s ont convenu de travailler en groupe entier sur deux thématiques : cadre de vie et mobilités.

Cette première phase de travail, correspondant à la réalisation de ces différents états des lieux, qui sera aussi une phase d'adaptation, entre les conseillères et conseillers ainsi qu'avec la collectivité, se poursuivra jusqu'à la fin du premier trimestre 2022. Une réunion sera alors organisée pour faire un bilan sur les travaux des différents groupes et envisager les suites à donner aux éventuelles propositions.

3. SUJET N°3 Désignation des référents pour le Conseil de Quartier de Croix Mercier-Les Châtelets-Hippodrome

Ont proposé leur candidature : Liliane Davoust et Catherine Souchard. Leur candidature est acceptée par l'ensemble des membres.

Les référentes auront pour rôle d'assurer le lien et la communication entre les différents groupes de travail et le service Démocratie Participative en dehors des réunions plénières. Des rencontres pourront être prévues chaque mois afin d'évoquer les difficultés, questions, etc. des différents membres ainsi que l'avancée des travaux de réflexion demandés par la municipalité. Elles seront également à l'initiative de l'organisation des réunions plénières pour lesquelles elles solliciteront le service Démocratie Participative et contribueront à la définition de l'ordre du jour. Elles réaliseront enfin le compte-rendu de ces réunions.

Il est précisé que les référents seront renouvelés à mi-mandat des Conseils de Quartier.